

Direction départementale des Pyrénées-Atlantiques

Bordeaux, le 23 octobre 2020

**Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département des Pyrénées-Atlantiques**

**Préambule :**

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire de la République.

Il est complété par le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020<sup>1</sup>, qui prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID -19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et que les Préfets de département sont compétents à arrêter pour leur territoire, afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

**Une évolution défavorable des indicateurs épidémiologiques en région Nouvelle-Aquitaine :**

À ce jour, sur la base des données consolidées au 20 octobre 2020 (calculs portant sur les données de contamination J-9 à J-3), la situation épidémiologique de la région Nouvelle-Aquitaine se traduit par :

- un niveau d'incidence élevé en population générale, qui continue à augmenter régulièrement : 121,4 cas pour 100 000 habitants (contre 93,5 cas pour 100 000 habitants le 15 octobre dernier), avec toujours des disparités territoriales (53,5 en Charente-Maritime à 224,5 en Pyrénées-Atlantiques). **Tous les départements** ont toutefois, désormais, un taux d'incidence jugé élevé, ce qui témoigne d'une circulation étendue du virus dans la région, sans qu'apparaissent de zones exemptes ou faiblement concernées ;

<sup>1</sup> qui abroge le décret antérieur n°2020-860 du 10 juillet 2020

- un taux d'incidence pour les personnes âgées de 65 ans et plus également en augmentation, pour s'établir à 76 cas pour 100 000 habitants (49,9 le 15 octobre dernier). Même si la progression des contaminations s'observe dans l'ensemble des classes d'âge, celle-ci a particulièrement évolué dans la classe d'âge des 65 ans et plus, avec une progression constatée de 26,1 points depuis le 15 octobre 2020. L'augmentation du nombre de cas et de la circulation virale dans cette tranche d'âge particulièrement à risque de formes graves de l'infection au COVID est inquiétante en termes d'impact sanitaire.
- un nombre de patients hospitalisés pour COVID ressortant à 540 personnes (463 personnes le 15 octobre 2020), dont 89 en réanimation (62 à la même date), avec un taux de personnes atteintes du COVID en réanimation s'élevant à 13,6 % des capacités de réanimation installées, pourcentage en augmentation constante et régulière. La cinétique actuelle des contaminations et des hospitalisations pourrait conduire rapidement à une saturation des services de réanimation sans qu'il soit possible, comme aux mois de mars et d'avril 2020, de déprogrammer les soins non urgents et de disposer des renforts en personnels.
- le nombre d'EHPAD de Nouvelle-Aquitaine concernés par un cluster continue de progresser, avec 45 établissements concernés par un cluster actif (117 clusters déclarés au total depuis le début de l'épidémie, soit 12,7% des EHPAD de la région impactés).

La circulation active du virus dans la région est très probablement liée aux **déplacements de populations**, en particulier les déplacements domicile - travail ou domicile - universités ou écoles pour les étudiants. Ces mouvements accentuent les brassages de population et les risques de propagation du virus, pouvant conduire à des clusters quand les gestes barrière ne sont pas suffisamment respectés.

Par ailleurs, les **rassemblements dans des espaces clos confinés** restent l'origine majoritaire des contaminations. Il s'agit en particulier des **rassemblements en milieu professionnel ou lors d'événements festifs privés**, quand les gestes barrière ne sont pas respectés.

Ces dernières semaines, de nombreuses fêtes étudiantes, sans respect des gestes barrière, sont la source de contaminations groupées, avec un nombre très important de cas confirmés et de cas contacts à risque.

Les **activités sportives en intérieur** exposent par ailleurs à un risque élevé de transmission respiratoire par gouttelettes oropharyngées de manière rapprochée entre plusieurs personnes, risque majoré par un débit ventilatoire soutenu (vélo, course à pied) lors des efforts réalisés.

Les **lieux clos**, tels que les bars, cafés et restaurants, sont plus difficiles à identifier comme sources de clusters lors des enquêtes sanitaires, les personnes pouvant s'y trouver longtemps mais sans nécessairement se connaître.

Des études statistiques réalisées en Espagne et aux Etats-Unis permettent cependant d'établir que ces lieux contribuent aussi de manière significative à la propagation de l'épidémie quand les gestes barrière ne sont pas respectés.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août dernier, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que **le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission**.

Un renforcement des mesures de prévention doit donc concerner prioritairement les activités qui, par nature, ne permettent pas le respect de ces deux mesures (prise de repas, activités sportives).

### Une évolution analogue des indicateurs épidémiologiques dans le département des Pyrénées-Atlantiques :

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département des Pyrénées-Atlantiques au 22 octobre 2020, elle témoigne également d'une circulation virale élevée du SARS COV2, se traduisant par une dégradation globale des indicateurs surveillés, imposant une vigilance particulière :

- Le **taux d'incidence général du département**, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit pour la semaine 42 à **225 cas pour 100 000 habitants**, soit une augmentation de 100 points depuis la semaine 41 ;
- Le **taux d'incidence départemental** chez les personnes âgées de plus de 65 ans est de **107,8 cas pour 100 000 habitants** au 22 octobre 2020 ;
- Plus particulièrement, le **taux d'incidence départemental chez les personnes âgées de plus de 65 ans – 74 ans** s'élève pour la semaine 42 à **89 pour 100 000 habitants**. Ce taux augmente significativement depuis 3 semaines : il est passé de 40 cas pour 100 000 habitants en semaine 40 à 89 cas pour 100 000 habitants en semaine 42, évolution particulièrement marquée et inquiétante au regard de la fragilité de ce public ;
- Le **nombre de patients positifs** est en constante augmentation : **1 534 personnes** testées positives au cours de la semaine 42, soit une augmentation de 680 personnes depuis la semaine 41 ;
- Les **indicateurs hospitaliers** sont en augmentation avec **26** nouvelles hospitalisations en semaine 42, 4 nouvelles admissions en réanimation et **3** décès ;
- Les **clusters** demeurent nombreux : au 22 octobre 2020, **28** clusters sont en cours d'investigation pour le département, dont **4** se situent en EHPAD (31 personnes touchées).

Dans ce département, l'analyse de la situation épidémiologique et des principaux foyers épidémiques témoignent d'une circulation active du virus spécifiquement dans les clubs sportifs, les établissements scolaires, les EHPAD, justifiant le renforcement des mesures tout particulièrement dans ces domaines.

Ainsi, la situation épidémiologique du département et son évolution défavorable justifient que des mesures visant à limiter les interactions sociales et les situations propices aux contacts à risque de transmission soient prises pour lutter contre la propagation du virus.

La Directrice générale adjointe  
de l'Agence Régionale de Santé  
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JINGUA

